

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice: 12 Présents : 10 Procuration : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 10 JANVIER 2025
Réf: 25/013 OBJET : ACQUISITION PARCELLES APPARTENANT A MR JEAN-MANGIN – ASA MAISON NEUVE – PISTE FORESTIERE	Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel– M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André -Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard Procuration : Mme MICHAUD Carole Mme à QUOEX Valérie Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia - Mme MICHAUD Carole Mme

Dans le cadre de la création de l'ASA « Association Syndicale Autorisée » et la réalisation d'une piste forestière dénommée « Maison Neuve » Monsieur André ROSSET propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles situées sur ce massif et dont les propriétaires souhaitent les vendre.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « N » du PLUI-h, est fixé à 0,50€/m² conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Dans ce cadre, la commune se porte acquéreur de plusieurs parcelles situées sur le massif de l'ASA MAISON NEUVE (voir tableau ci-joint) pour une surface totale de 31.928m², et appartenant à Monsieur Jean-Pierre MANGIN.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :
31.928 m² X 0,50€ = **15.964,00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles situées sur le massif de l'ASA MAISONNEUVE, pour une surface de 31.928m² (voir tableau ci-joint) appartenant à Monsieur Jean-Pierre MANGIN

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 31.928m² X 0.50 € = **15.964,00 €**. Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Fait à Montriond le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance

TAVERNIER Marie -Laure






Parcelles vendues par Mr MANGIN Jean-Pierre – ASA MAISON NEUVE

Cadastre	Lieu-dit	Surface
B N° 1107	Bois du Covagny	890 m ²
B N° 1367	Les Félires	350m ²
B N° 1384	Les Bois du Latay	1112m ²
B N° 1385	Les Bois du Latay	596m ²
B N° 1399	Les Bois du Latay	677m ²
B N° 1413	Les Bois du Latay	1970m ²
B N° 1462	Les Bois du Latay	200m ²
B N° 1466	Le Latay Dessus	282m ²
B N° 1469	Le Latay Dessus	174m ²
B N° 1470	Le Latay Dessus	346m ²
B N° 1472	Le Latay Dessus	1518m ²
B N° 1474	Le Latay Dessus	1138m ²
B N° 980	Le Covagny	770m ²
E N° 317	Sur la Fontaine	6872m ²
E N° 247	Ind. Maison Neuve	304m ²
B N° 1532	Les Fils du Crots	600m ²
B N° 1536	Les Fils du Crots	1537m ²
B N° 1547	Les Fils du Crots	345m ²
B N° 1550	Les Fils du Crots	392m ²
B N° 1569	Les Fils du Crots	676m ²
B N° 1578	Les Fils du Crots	1193m ²
B N° 1582	Les Fils du Crots	410m ²
B N° 1587	Les Fils du Crots	504m ²
B N° 1598	Les Bois sur les Crots	1728m ²
B N° 1645	Bois Morand	575m ²
B N° 1646	Bois Morand	2910m ²
B N° 1658	Bois Morand	814m ²
B N° 1661	Les Bois sur les Crots	80m ²
B N° 1852	Les Bois de Zauley	1240m ²
B N° 1896	Les Bois de Zauley	225m ²
B N° 1966	La Balmette	174m ²
B N° 1979	La Balmette	770m ²
B N° 1980	La Balmette	320m ²
B N° 2135	Le Gaillardet	236m ²
	Total surface à acquérir	31 928 m²

